# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et reglementation

Question écrite n° 8458

### Texte de la question

M. Didier Boulaud attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les propositions de la mutualite. Devant les graves problemes auxquels est confronte notre systeme de protection sociale, que ce soit pour la sante ou les retraites, la mutualite propose la creation d'un veritable « conseil superieur de la sante » qui definirait les filieres de soins, labelliserait les techniques medicales, aurait un role de conseil dans le domaine de la sante publique. Cette institution introduirait une continuite dans la prise en charge des dossiers. De plus, pour simplifier le systeme, le rendre plus accessible et transparent, la mutualite propose la mise en place d'un regime unique d'assurance maladie pour l'ensemble des assures sociaux. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions vis-a-vis de ces propositions.

### Texte de la réponse

Une reflexion approfondie est actuellement menee sur l'ensemble des questions abordees par la mutualite francaise et rappelees par l'honorable parlementaire. Elle devrait faire l'objet de propositions de la part du Gouvernement lors de la session parlementaire du printemps 1994.

### Données clés

**Auteur :** M. Boulaud Didier
**Circonscription :** - SOC
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 8458
**Rubrique :** Securite sociale
**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville
**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 29 novembre 1993, page 4194
**Réponse publiée le :** 20 décembre 1993, page 4596